

Province de Québec, le 1 novembre 2010
Municipalité La Rédemption.

Lundi, le premier (1) novembre 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron et Denis Soucy. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

2. **10-220 Ouverture de la séance.**
 Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.
3. **10-221 Lecture et adoption des procès-verbaux**
 Après la lecture procès-verbal de la séance ordinaire du 4 et du 18 octobre dernier, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tel que lu et présenté.
4. **10-222 Acceptation des comptes.**
 Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est de 29 738.18\$ (Comptes en annexe au procès verbal).
5. **Correspondance**
6. **Discours du maire.**
7. **10-223 Ajustement salaire des élus**

Attendu que	l'augmentation de la charge de travail du aux nombreux dossier;
Attendu que	le nombre de réunions est en lien direct avec la quantité des dossiers;
Attendu que	le gros du travail est encore à venir entre autre dans dans les dossier d'eau potable et usées;

Par conséquent,
 Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption procède à une hausse de salaires des élus municipaux, à savoir une hausse de 60 \$ par mois pour la mairesse et de 20\$ chacun par mois pour les conseillers.
8. **10-224 Renouvellement contrat conciergerie**
 Il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption renouvelle le contrat de conciergerie de madame Josée Péloquin. La durée du contrat est de trois (3) ans commençant le 1 novembre 2010 et se terminant le 31 octobre 2013. Le contrat sera indexé de 2% pour l'année 2010.
9. **10-225 Maintien des comtés**

LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION APPUIE LA COALITION
 POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS EN RÉGION QUI PREND
 ACTION POUR MAINTENIR LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

ACTUEL DANS LE BAS-SAINT-LAURENT, LA GASPÉSIE et CHAUDIÈRE-APPALACHES.

ATTENDU QUE le Directeur Général des Élections a soumis son rapport sur la carte électorale les 14 et 15 septembre dernier à la Commission de la représentation électorale et qu'il a signifié clairement que des comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches disparaîtront,

ATTENDU QU'il est inacceptable que les comtés en région disparaissent, tel que prévu à la nouvelle carte électorale,

ATTENDU QUE les MRC des comtés en région partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation dynamique du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles, etc., soit autant de caractéristiques qui nous confèrent une identité commune,

ATTENDU QUE la proposition du directeur général des élections aurait des impacts importants sur nos communautés rurales, tels que :

- la disparition des régions rurales au profit des centres urbains;
- la fragilisation de l'organisation du territoire et la diminution de l'accessibilité à divers services de proximité;
- la perte d'accessibilité à son député occasionnée par un plus grand nombre de municipalités et une plus grande distance à parcourir;
- la diminution du poids politique des régions rurales;
- la perte du sentiment d'appartenance et remise en question de l'identité même des citoyens des communautés rurales;
- l'isolement du monde rural et sentiment intense d'assimilation aux régions urbaines;
- l'incompatibilité avec la volonté du gouvernement québécois de développer une véritable politique de l'occupation dynamique du territoire (Politique nationale de la ruralité);
- la diminution de la représentativité des régions à l'Assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés;
- la possibilité de perdre, pour certaines, le statut de région ressource;

ATTENDU QU'il en va de la représentation et du poids politique du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches et de toutes les régions du Québec. Par exemple, le retrait de deux circonscriptions en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent réduirait le poids politique de 25% et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale, en plus de perdre l'accessibilité au député,

ATTENDU QUE les problématiques de distance et de dispersion doivent être prises en compte et non seulement le critère démographique,

ATTENDU QUE le projet présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2009 proposait notamment une modification des critères et de la méthode utilisée pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'attribution d'un nombre minimal de sièges par région et la garantie du respect des régions administratives,

ATTENDU QUE les préfets considèrent toujours ce scénario comme étant le meilleur,

Sol pour l'étude géotechnique dans le dossier d'assainissement des eaux usées, au montant de 30 702.00 \$ taxes comprises.

17. Dépôt de la liste des arrérages de taxes.

18. Dépôt du rapport semestriel de la dir. générale/sec.trésorière.

19. AFFAIRES NOUVELLES :

A) 10-233 Dossier lots intramunicipaux

Il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption informe La MRC et les autres municipalités de La Mitis, qu'elle entend consolider ses efforts dans le dossier de la rétrocession des lots municipaux. Une demande d'appui sera envoyé à chaque partenaire éventuel.

B) 10-234 Camion citerne

Attendu que Suite aux essais routiers du camion citerne lors de l'inspection Annuelle;

Attendu que Le service incendie a dû imposer des mesures contraignantes;

Attendu que deux anomalies majeures ont été observées ;

Attendu que Le véhicule est en surpoids d'environ 10 000lbs pour les essieux. Ce qui cause la difficulté de freinage

Attendu que Le réservoir n'est pas conforme aux exigences incendie, par exemple, il n'y a pas de caissons anti-roulis. La vague créée dans le réservoir pourrait faire perdre le contrôle au conducteur ou faire basculer le véhicule ;

Attendu que la municipalité suite a un accident serait paisible d'amende;

Attendu que le service incendie ordonne de mettre le véhicule, **HORS SERVICE** par sécurité, des usagers de la route et des pompiers.

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption entreprenne des démarches en urgence auprès du fonds de soutien des municipalités dévitalisée –volet 5 pour l'acquisition d'un camion citerne.

C) 10-235 Signature contrat CAUREQ

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise la mairesse et la directrice générale a signer le renouvellement du contrat 911 et de répartition incendie.

D) 10-236 Taux horaire : formation pompier

Il est proposé par Madame Brigitte L.Dupont et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption paie ses pompiers qui suivent une formation, au salaire minimum en vigueur au moment de cette formation.

D) 10-237 Frais de déplacement.

Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption rembourse les frais de déplacement à Monsieur Simon-Yvan Caron pour un montant de 62.32 pour 2 voyages à Ste-Flavie, à madame Isabelle Dupont un montant de 104.96 (formation St-Flavie, MRC et Price) et Nadine Roussy pour un montant de 28.70 (MRC)

20. Période de questions.

21. 10-238 Fermeture de l'assemblée.

Après la période de questions, il est proposé par Monsieur Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à vingt et une heures, vingt deux minutes.

**Isabelle Dupont,
Mairesse**

**Nadine Roussy,
Directrice générale,
secrétaire-trésorière**